Pléneuf Val-André le 11 mars 2023

LE MAGASIN LECLERC DE PLENEUF VAL-ANDRE

Les membres de l'AVA sont particulièrement satisfaits que M. Chrétien ait pris la décision de rester à proximité du centre de Pléneuf. Nous avons eu la satisfaction de constater que ce dossier respecte les lois et règlements sur le plan de l'urbanisme et de l'environnement.

Ce dossier passera devant la CDAC, commission placée sous la présidence de la préfecture (Sous-préfet ou Secrétaire Général), sa composition est en large majorité composée d'élus.

Nous nous permettons malgré tout quelques remarques à la marge: Au mot destruction il est préférable dans un dossier d'employer le terme déconstruction ce qui sous-entend un recyclage d'un maximum de matériaux.

La majorité de la surface du parking sera perméable (331 places sur les 484 prévues), très nette amélioration par rapport à l'existant entièrement imperméabilisé. Les vélos disposeront de 60 places. Il est prévu 22 emplacements pour la recharge des véhicules électriques et 14 pour les vélos électriques.

L'installation de panneaux solaires en toiture et la réalisation d'ombrières sur une partie du parking pour une superficie de 6245 m2 assureront l'éclairage, le chauffage du bâtiment et la recharge des batteries des voitures et vélos. Cet ensemble est conforme à la loi ALUR. Il aurait peut-être été intéressant également de prévoir un dispositif solaire pour l'eau chaude. Pour l'éclairage des LED seront certainement utilisées (à raison d'une utilisation de cinq heures par nuit, un luminaire LED peut durer 27 ans).

Il est prévu la plantation de 98 nouveaux arbres à hautes tiges en plus des 100 existants, la réalisation d'un mur végétalisé de 119 m2 et d'un vaste espace vert avec une haie. Ces plantations seront d'essences locales et diversifiées, choix judicieux pour participer à la conservation de la bio diversité. La zone humide sera également préservée.

Un point que nous aurions aimé voir plus développé est la gestion des eaux pluviales. Compte-tenu de la superficie de la toiture et des ombrières, il serait nous semble-t-il intéressant, d'utiliser cet eau pour une utilisation au niveau des toilettes et pour certains nettoyages autorisés au lieu d'utiliser l'eau potable qui deviendra dans un avenir proche une denrée à économiser. Attention les circuits d'utilisation doivent être différents.

Ce dossier allie l'économie, la protection de la nature et les économies d'énergies. Nous aimerions voir des dossiers identiques concernant les réalisations publiques.

Nous souhaitons à M. Chrétien réussite dans la réalisation de son projet.

Pour le président de l'AVA M. Paul-Olivier Rault
Le vice-président Gilbert Kersanté